

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 06056

Numéro SIREN : 401 384 813

Nom ou dénomination : TALIS EDUCATION GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2019 sous le numéro de dépôt 22516

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 24 MAI 2019

sous le N°... 22516

FUSION-ABSORPTION

DE LA SOCIÉTÉ ACQUISYS

PAR LA SOCIÉTÉ TALIS EDUCATION GROUP

TRAITÉ DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

- la Société TALIS EDUCATION GROUP, SAS au capital de 44.460 € dont le siège social est situé 75 rue Chevalier 33000 BORDEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 401 384 813, représentée par son Président, Monsieur Serge MARCILLAUD,

Ci-après dénommée « TALIS EDUCATION GROUP » ou la « société absorbante »,

D'UNE PART,

ET:

- la Société ACQUISYS, SAS au capital de 229.280 € dont le siège social est situé 75 rue Chevalier 33000 BORDEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 500 262 092, représentée par son Président, Monsieur Serge MARCILLAUD,

Ci-après dénommée « ACQUISYS » ou la « société absorbée »,

D'AUTRE PART,

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

CHAPITRE I : EXPOSÉ

I - Caractéristiques des sociétés

1/ La Société TALIS EDUCATION GROUP est une Société par Actions Simplifiée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est : gestion de portefeuille de sociétés de formation et toutes prestations de service au profit des sociétés du groupe, en matière administrative, financière et comptable.

La durée de la Société est de 99 ans ; elle expire le 22 juin 2094.

Le capital social de la Société TALIS EDUCATION GROUP s'élève actuellement à 44.460 €. Il est réparti en 2.223 actions de 20 € de nominal chacune, intégralement libérées, réparties en deux catégories d'actions :

- 2.000 actions ordinaires,
- 223 actions de préférence ne bénéficiant plus aujourd'hui d'avantages particuliers.

Les actions de la Société TALIS EDUCATION GROUP ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

La Société TALIS EDUCATION GROUP n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des titres représentatifs de son capital social.

Elle n'offre au public aucun titre financier.

La Société TALIS EDUCATION GROUP n'a pas émis d'autres actions bénéficiaires ou privilégiées.

2/ La Société ACQUISYS est une Société par Actions Simplifiée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est : gestion d'un portefeuille de prises de participation ; services divers aux sociétés du groupe ; conseils stratégiques, suivi et animations des sociétés du groupe.

La durée de la Société est de 99 ans ; elle expire le 2 octobre 2106.

Le capital social de la Société ACQUISYS s'élève à 229.280 €. Il est réparti en 11.464 actions d'une valeur nominale de 20 € chacune, entièrement libérées, dont :

- 5.874 actions ordinaires,
- 5.590 actions de préférence détenues par Monsieur Serge MARCILLAUD et bénéficiant d'un dividende prioritaire cumulatif global, au titre de chaque exercice social de 12 mois, calculé comme suit :
 - 50.000 € bruts si le résultat d'exploitation consolidé (incluant les associations à l'exclusion d'ARIA PME D'AQUITAINE), excède 1.236.000 €,
 - auquel s'ajoute 9% de la partie du résultat d'exploitation consolidé (incluant les associations à l'exclusion d'ARIA PME D'AQUITAINE) excédant le résultat d'exploitation consolidé de 1.236.000 €.

Le résultat d'exploitation consolidé se définit conformément au périmètre consolidé du groupe tel qu'agréé par les associés dans les comptes au 31 décembre 2016.

En cas d'insuffisance du bénéfice net comptable ou des réserves sociales ne permettant pas de servir ce dividende sur un exercice, le droit est reporté sur les exercices suivants jusqu'au complet règlement.

Cet avantage particulier est exclusivement attaché à la personne de Monsieur Serge MARCILLAUD et s'éteindra en cas de transfert de la pleine propriété des actions détenues par Monsieur Serge MARCILLAUD à un tiers ou aux associés, sauf en cas de transfert à une société holding dont Monsieur Serge MARCILLAUD détiendrait la majorité du capital et/ou des droits de vote.

Les actions de la Société ACQUISYS ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

La Société ACQUISYS n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des titres représentatifs de son capital social.

Elle n'offre au public aucun titre financier.

La Société ACQUISYS n'a pas émis d'autres actions bénéficiaires ou privilégiées.

3/ La Société ACQUISYS détient 100 % du capital de la Société TALIS EDUCATION GROUP.

4/ Monsieur Serge MARCILLAUD, Président de la Société TALIS EDUCATION GROUP est également Président de la Société ACQUISYS.

II - Motifs et buts de la fusion

Cette opération permettra de simplifier l'organigramme du Groupe et d'éviter les coûts inhérents à l'existence de deux structures juridiques distinctes.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2018, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

Les documents comptables de chacune des sociétés soussignées figurent en Annexe 1.

IV - Méthodes d'évaluation

Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif apportés par la société absorbée sont évalués, conformément aux dispositions des articles 710 et suivants du Plan comptable général issu du règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, à leur valeur nette comptable.

V - Commissaire à la fusion

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-10 du Code de commerce, le Président du Tribunal de Commerce de BORDEAUX a, par ordonnance en date du 10 décembre 2018, désigné en qualité de Commissaire à la fusion des Sociétés TALIS EDUCATION GROUP et ACQUISYS, la Société AUDIT PAU PAYS DE L'ADOUR, qui a pour mission :

- d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre la Société ACQUISYS, société absorbée, et la Société TALIS EDUCATION GROUP, société absorbante,
- d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la Société ACQUISYS à la Société TALIS EDUCATION GROUP et les éventuels avantages particuliers qui résultent de l'opération, et d'établir à cet effet le rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

CECI EXPOSÉ, LES PARTIES ONT ÉTABLI DE LA MANIÈRE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION

CHAPITRE II : Apport-fusion

I - Dispositions préalables

La Société ACQUISYS apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la Société TALIS EDUCATION GROUP l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine à la date de réalisation de la présente fusion.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société ACQUISYS devant être dévolu à la Société TALIS EDUCATION GROUP dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de l'opération.

II - Apport de la Société ACQUISYS

L'actif social de la Société ACQUISYS au 31 décembre 2018 était le suivant :

ACTIF

	BRUT	NET	VALEUR D'APPORT
Immobilisations financières	7.465.963 €	7.465.963 €	7.465.963 €
Créances	642.258 €	642.258 €	642.258 €
Disponibilités	25.068 €	25.068 €	25.068 €
TOTAL	8.133.289 €	8.133.289 €	8.133.289 €

TOTAL ACTIF 8.133.289 €

Le passif social de la Société ACQUISYS au 31 décembre 2018 était le suivant :

PASSIF

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....	84.787 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	12.610 €
- Dettes fiscales et sociales.....	114.303 €
TOTAL PASSIF.....	211.700 €
 MONTANT DE L'APPORT NET.....	 7.921.589 €

Le fonds de commerce transmis dans le cadre de la présente fusion appartient à la Société ACQUISYS pour l'avoir créé et développé depuis sa constitution.

III - Détermination du rapport d'échange

La parité de fusion a été déterminée par référence aux valorisations respectives des Sociétés ACQUISYS et TALIS EDUCATION GROUP arrêtées à :

- TALIS EDUCATION GROUP : 8.002.800 € pour 100% du capital,
- ACQUISYS : 7.683.508 € pour 100% du capital.

Il en résulte que :

- la valeur d'une action d'ACQUISYS s'élève à 670 €,
- la valeur d'une action de TALIS EDUCATION GROUP s'élève à 3.600 €.

En conséquence de ces valorisations respectives, le rapport d'échange est fixé à une action de la Société TALIS EDUCATION GROUP pour cinq actions de la Société ACQUISYS.

IV - Rémunération de l'apport-fusion

Il résulte de la parité d'échange déterminée ci-avant que 2.293 actions nouvelles de 20 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la Société TALIS EDUCATION GROUP à titre d'augmentation de son capital de 45.860 € dont :

- 1.118 actions de préférence,
- 1.175 actions ordinaires,

attribuées aux associés de la société absorbée comme suit :

- à Monsieur Serge MARCILLAUD, 1.118 actions de préférence,
- à la Société BANQUE POPULAIRE DEVELOPPEMENT, 497 actions ordinaires,
- à Madame Lydie BARBAUD, 58 actions ordinaires,
- à Monsieur Eric FROIN, 58 actions ordinaires,
- à la Société NAXICAP RENDEMENT 2018, 496 actions ordinaires,
- à Monsieur Yves BRETTE, 48 actions ordinaires,
- à Monsieur Alain BRETTE, 2 actions ordinaires,
- à Monsieur Jean-Louis LEVÉQUE, 16 actions ordinaires.

Les actions de préférence bénéficieraient d'un dividende prioritaire cumulatif global, au titre de chaque exercice social de 12 mois, calculé comme suit :

- 50.000 € bruts si le résultat d'exploitation consolidé (incluant les associations à l'exclusion d'ARIA PME D'AQUITAINE), excède 1.236.000 €,
- auquel s'ajoute 9% de la partie du résultat d'exploitation consolidé (incluant les associations à l'exclusion d'ARIA PME D'AQUITAINE) excédant le résultat d'exploitation consolidé de 1.236.000 €.



Le résultat d'exploitation consolidé se définirait conformément au périmètre consolidé du groupe tel que définit ci-après : ensemble des sociétés du groupe incluant les associations à l'exclusion de l'association ARIA PME D'AQUITAINE.

En cas d'insuffisance du bénéfice net comptable ou des réserves sociales ne permettant pas de servir ce dividende sur un exercice, le droit serait reporté sur les exercices suivants jusqu'au complet règlement.

Cet avantage particulier serait exclusivement attaché à la personne de Monsieur Serge MARCILLAUD et s'éteindrait en cas de transfert de la pleine propriété des actions détenues par Monsieur Serge MARCILLAUD à un tiers ou aux associés, sauf en cas de transfert à une société holding dont Monsieur Serge MARCILLAUD détiendrait la majorité du capital et/ou des droits de vote.

Les 2.293 actions nouvelles seraient entièrement assimilées aux titres déjà existants. Elles seraient soumises à toutes les dispositions statutaires de la société absorbante, jouiraient des mêmes droits et supporteraient les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneraient droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

V - Prime de fusion

La différence entre la valeur nette des biens apportés à la date de réalisation de l'opération (7.921.589 €) et la valeur nominale globale des actions rémunérant cet apport (45.860 €), constituera une prime de fusion de 7.875.729 € qui sera inscrite au passif du bilan de la société absorbante à un compte intitulé "Prime de fusion" sur lequel porteront les droits des associés de la société absorbante.

Il est précisé qu'il sera proposé à l'associée unique de la Société TALIS EDUCATION GROUP appelée à approuver la fusion, d'autoriser le Président à procéder à tout prélèvement sur la prime de fusion en vue :

- d'imputer tout ou partie des frais, droits et honoraires occasionnés par la fusion,
- d'autoriser l'assemblée générale ordinaire à donner à la prime de fusion ou au solde de celle-ci après l'imputation ci-dessus, toutes affectations autres que l'incorporation au capital pour le solde.

VI - Réduction du capital social

La Société TALIS EDUCATION GROUP, détenue à 100 % par la Société ACQUISYS, recevrait 2.223 de ses propres actions. La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital social, elle procèdera à une réduction de son capital social d'un montant de 44.460 € par voie d'annulation desdites actions.

La différence entre la valeur nominale des actions annulées, (44.460 €), et la valeur comptable desdits titres (7.465.963 €), soit 7.421.503 €, sera imputée intégralement sur la prime de fusion.

VII - Propriété - Jouissance

La Société TALIS EDUCATION GROUP sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à compter du jour de la réalisation définitive de ladite fusion, soit à l'issue de la dernière des décisions des associés appelées à se prononcer sur la fusion.

Le représentant de la Société ACQUISYS déclare qu'il continuera de gérer la Société selon les mêmes principes que précédemment, mais s'engage à demander l'accord préalable de la Société TALIS EDUCATION GROUP pour tout acte important susceptible d'affecter les biens et droits apportés.

D'une manière générale, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, les Sociétés TALIS EDUCATION GROUP et ACQUISYS, de convention expresse, décident que la fusion prendra effet rétroactivement, aux plans comptable et fiscal, le 1^{er} janvier 2019,

soit antérieurement aux décisions des associés des Sociétés TALIS EDUCATION GROUP et ACQUISYS, de sorte que corrélativement, les résultats de toutes les opérations effectuées par la Société ACQUISYS à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'à la date de réalisation seront exclusivement, selon le cas, au profit ou à la charge de la Société TALIS EDUCATION GROUP, ces opérations étant considérées de plein droit comme étant accomplies par la Société TALIS EDUCATION GROUP qui les reprendra dans son compte de résultat.

A cet égard, le représentant de la Société ACQUISYS déclare qu'il n'a été fait depuis le 31 décembre 2018 aucune opération autre que les opérations de gestion courante et qu'il s'engage à n'en faire aucune entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive de la fusion.

Les sociétés reconnaissent que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal, dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

CHAPITRE III : Charges et conditions

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé des charges et conditions

A/ La Société TALIS EDUCATION GROUP prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la Société ACQUISYS, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer en l'acquit de la société absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société absorbante, l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la société absorbée, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la Société ACQUISYS à la date du 31 décembre 2018, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la Société TALIS EDUCATION GROUP prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 31 décembre 2018, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La Société TALIS EDUCATION GROUP supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La Société TALIS EDUCATION GROUP exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La Société TALIS EDUCATION GROUP sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions, marchés de toute nature liant valablement la société absorbée à tout tiers pour l'exploitation de son activité ainsi que dans le bénéfice ou la charge de toutes autorisations administratives qui auraient été consenties à la Société ACQUISYS.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la Société ACQUISYS s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de la fusion entre la Société ACQUISYS et ceux de ses salariés transférés à la Société TALIS EDUCATION GROUP par l'effet de la loi et dont la liste est en Annexe 2, se poursuivront avec la Société TALIS EDUCATION GROUP qui se substituera à la Société ACQUISYS du seul fait de la réalisation de la présente fusion.

La Société TALIS EDUCATION GROUP sera donc substituée à la société absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

G/ La Société TALIS EDUCATION GROUP s'engage à informer la Société ACQUISYS de toute modification importante de l'actif et du passif de la Société TALIS EDUCATION GROUP intervenue entre la date des présentes et la date de réalisation de la fusion.

III - Pour ces apports, la Société ACQUISYS prend les engagements ci-après :

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, avec les mêmes principes que par le passé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la Société ACQUISYS s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la Société TALIS EDUCATION GROUP, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la Société TALIS EDUCATION GROUP, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, le représentant de la Société ACQUISYS sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires, et en Justifiera à la Société TALIS EDUCATION GROUP dans les meilleurs délais avant la réalisation de la fusion.

D/ La Société ACQUISYS s'oblige à remettre et à livrer à la Société TALIS EDUCATION GROUP aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

E/ La Société ACQUISYS s'engage à informer la Société TALIS EDUCATION GROUP de toute modification importante de l'actif et du passif de la Société ACQUISYS intervenue entre la date des présentes et la date de réalisation de la fusion.

CHAPITRE IV : Conditions suspensives

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation par l'Assemblée Générale des associés de la société absorbée du présent projet de fusion absorption d'ACQUISYS par TALIS EDUCATION GROUP, du traité de fusion correspondant, de la dissolution sans liquidation de la société absorbée et de la transmission universelle de son patrimoine à la société absorbante,

- Approbation de la fusion par l'associée unique de la Société TALIS EDUCATION GROUP et de l'augmentation de capital en résultant.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal de l'Assemblée Générale d'ACQUISYS et/ou du procès-verbal des décisions de l'associée unique de TALIS EDUCATION GROUP.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

La Société ACQUISYS se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la Société TALIS EDUCATION GROUP de la totalité de l'actif et du passif de la Société ACQUISYS.

CHAPITRE V : Déclarations générales

1) Déclarations générales d'ACQUISYS

Monsieur Serge MARCILLAUD, ès-qualités, déclare :

- que la Société ACQUISYS n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;

- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;

- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la Société TALIS EDUCATION GROUP ont été régulièrement entreprises ;

- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.

- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;

- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;

- Que le véhicule PEUGEOT PARTNER Immatriculé DZ-593-FS dont était propriétaire la Société ACQUISYS a été cédé le 31 décembre 2018 ;

- Qu'elle ne détient aucun immeuble ni droit immobilier ;

- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;

- Que la Société ACQUISYS s'oblige à remettre et à livrer à la Société TALIS EDUCATION GROUP, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

2) Déclarations générales de TALIS EDUCATION GROUP

Monsieur Serge MARCILLAUD, ès-qualités, déclare :

- Que la Société TALIS EDUCATION GROUP n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

- Qu'elle a la capacité pour signer et exécuter le présent traité de fusion ;

- Qu'elle a la capacité et remplit les conditions légales pour exercer l'ensemble des activités de la société absorbée.

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

La formalité d'enregistrement sera gratuite.

Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il en est convenu ci-dessus, les parties ont décidé de conférer à la fusion un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2019.

En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

Les Société ACQUISYS et TALIS EDUCATION GROUP sont deux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France. Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des Impôts.

A ce titre, la Société TALIS EDUCATION GROUP s'engage expressément à respecter l'ensemble des engagements prévus à l'article 210 A du CGI, et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;

- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;

- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des Impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (CGI, art. 210 A-3. d.) ;

- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les

écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;

- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la société absorbée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée.

La société absorbante s'engage par ailleurs à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies du Code général des impôts et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III du Code général des impôts ;

- tenir, le cas échéant, le registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Les Sociétés ACQUISYS et TALIS EDUCATION GROUP déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne "Autres opérations non-imposables" de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la fusion est réalisée.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

La société absorbante déclare qu'elle demandera le transfert du crédit de TVA déductible existant chez la société absorbée.

La Société TALIS EDUCATION GROUP s'engage à adresser au Service des Impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité de fusion, dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré.

Autres taxes

La Société TALIS EDUCATION GROUP sera subrogée dans les droits et obligations de la Société ACQUISYS au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

Opérations antérieures

Le cas échéant, la société absorbante s'engage à reprendre en tant que de besoin, le bénéfice et/ou la charge de tous engagements de nature fiscale relatifs aux éléments d'actifs lui étant transmis dans le cadre de la présente fusion, qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société absorbée à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement, d'impôt sur les sociétés ou de taxes sur le chiffre d'affaires, et notamment à l'occasion d'opérations de fusion ou d'apports partiels d'actifs soumises aux dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts.

Intégration fiscale

Les sociétés TALIS EDUCATION GROUP et ACQUISYS sont membres du même groupe fiscal intégré.

L'absorption de la société mère, ACQUISYS, objet de la présente opération, va entraîner la cessation du groupe au 1er au jour de

l'exercice en cours au moment de la réalisation de l'opération (soit le 1^{er} janvier 2019).

TALIS EDUCATION GROUP s'engage à formuler les options requises pour constituer un nouveau groupe fiscal intégré dont elle sera mère intégrante, incluant les anciennes filiales du groupe ACQUISYS, dans un délai de 3 mois à compter de la réalisation définitive de la présente opération de fusion.

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

I - Formalités

La Société TALIS EDUCATION GROUP remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la Société TALIS EDUCATION GROUP lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société TALIS EDUCATION GROUP, ainsi que son représentant l'y oblige.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que figurant en tête des présentes.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

VIII - Droit applicable - Règlement des litiges

Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.

Tout litige qui pourrait survenir entre les parties, relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution, du traité de fusion sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

IX - Annexes

Les annexes font partie intégrante du traité de fusion.

Fait à BORDEAUX
Le 23 mai 2019
En huit exemplaires

Pour la société ACQUISYS
Serge MARCILLAUD



Pour la société TALIS EDUCATION GROUP
Serge MARCILLAUD



BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Au 31 DECEMBRE 2018

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amort. Prov.</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2017</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	66 817	23 202	43 615	43 500
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	185 402	93 057	92 345	129 286
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	80 160	39 594	40 566	45 490
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	4 795 342	30	4 795 312	4 795 312
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	95 765		95 765	95 765
• ACTIF IMMOBILISE	5 223 487	155 884	5 067 603	5 109 352
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	38 350		38 350	5 000
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	428 456		428 456	506 256
Autres créances	1 990 166	7 000	1 983 166	2 338 227
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	25 430		25 430	62 319
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	9 518		9 518	11 796
ACTIF CIRCULANT	2 491 920	7 000	2 484 920	2 923 598
Frais d'émission d'emprunts à étaler	5 476		5 476	7 195
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 720 883	162 884	7 557 999	8 040 145

BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2017</i>
Capital social ou individuel (dont versé : 44 460)	44 460	44 460
Primes d'émission, de fusion, d'apport	495 506	495 506
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	2 150 000	2 150 000
Report à nouveau	6 450	8 355
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	924 418	798 375
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	76 141	55 983
CAPITAUX PROPRES	3 701 975	3 557 679
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 977 625	3 710 676
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	163 083	108 137
Dettes fiscales et sociales	181 907	222 100
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	533 409	441 554
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	3 856 025	4 482 467
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	7 557 999	8 040 145

Résultat de l'exercice en centimes 924 418,02

Total du bilan en centimes 7 557 999,24

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2017</i>
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 314 396		1 314 396	1 288 445
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 314 396		1 314 396	1 288 445
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 500	2 000
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			47 016	42 898
Autres produits			34	3
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 362 946	1 333 346
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			938 954	890 309
Impôts, taxes et versements assimilés			16 930	9 922
Salaires et traitements			199 541	179 626
Charges sociales			87 155	93 206
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			65 198	56 459
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			92	210
CHARGES D'EXPLOITATION			1 307 869	1 229 732
RESULTAT D'EXPLOITATION			55 077	103 615
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			950 000	755 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			27 034	42 513
Autres intérêts et produits assimilés			891	995
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			8 282	10 230
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			986 207	808 738
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			7 000	
Intérêts et charges assimilées			87 133	104 922
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			94 133	104 922
RESULTAT FINANCIER			892 074	703 816
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			947 150	807 431

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2017</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	24 534	10 664
Produits exceptionnels sur opérations en capital		14 600
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 534	25 264
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25 612	3 887
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 500	10 276
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	20 158	20 158
CHARGES EXCEPTIONNELLES	51 270	34 320
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(26 735)	(9 056)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(4 003)	
TOTAL DES PRODUITS	2 373 687	2 167 349
TOTAL DES CHARGES	1 449 269	1 368 974
BENEFICE OU PERTE	924 418	798 375

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG) (Règlement ANC 2014-03).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition après la dépréciation liée à l'usage.

TITRES DE PARTICIPATION

Valeur d'inventaire

La valeur d'inventaire à la clôture est égale à la valeur comptable, aucun indice de perte de valeur n'ayant été détecté.

Pour s'assurer de l'absence de dépréciation, les titres des sociétés d'exploitation sont évalués en posant comme principe la comparaison entre leur valeur d'inscription et la quote-part de situation nette qu'ils représentent, éventuellement corrigée de leurs capacités bénéficiaires et des perspectives d'avenir.

AUTRES INFORMATIONS

1°) Depuis sa prise de contrôle par la société ACQUISYS, la société n'est plus tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale qu'elle constituait avec ses filiales avec date d'effet au 1er janvier 2016. C'est la société ACQUISYS qui est constituée tête de groupe de l'ancien périmètre. La société TALIS EDUCATION GROUP calcule l'impôt sur les sociétés comme si elle n'était pas membre du périmètre d'intégration fiscale.

2°) La totalité du compte 604000 qui s'élève à 446 543,76 euros, est refacturé dans le compte 708100 aux différentes filiales et aux autres entités liées pour un montant équivalent.

Ce poste comprend principalement les frais de communication, la gestion des moyens téléphoniques et de reproductions et d'une manière générale toutes les frais liés aux contrats signés par la mère pour le compte des filiales ou des entités liées.

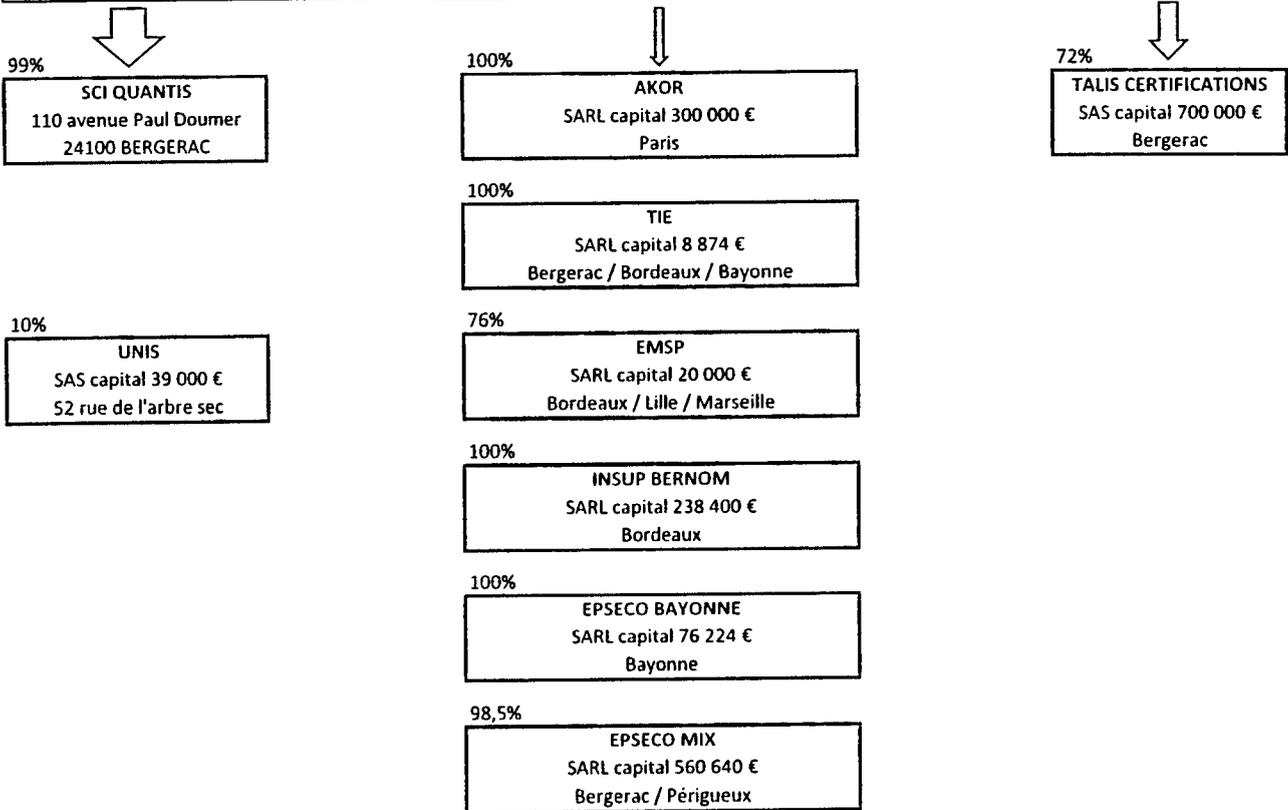
3°) Les engagements de retraite ne sont pas calculés, leur montant n'étant pas jugé significatif.

ACQUISYS

SAS capital 224 400 €
48 rue de Marseille - 33000 BORDEAUX
96,94%

DEVELOPPEMENT ET FORMATION

SAS capital 44 460 €
110 avenue Paul Doumer - 24100 BERGERAC



**INFORMATIONS
BILAN ET RESULTAT**

IMMOBILISATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Réévaluation</i>	<i>Acquisit., apports</i>
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	246 755		9 438
Terrains			
<i>Dont composants</i>			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agencements, aménagements			
Install. techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements, aménagements			
Matériel de transport			5 500
Matériel de bureau, informatique, mobilier	81 182		6 792
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	81 182		12 292
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	4 800 842		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	95 765		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 896 607		
TOTAL GENERAL	5 224 545		21 730

<i>Rubriques</i>	<i>Virement</i>	<i>Cession</i>	<i>Fin d'exercice</i>	<i>Valeur d'origine</i>
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		3 974	252 219	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencements				
Installations techn., matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport			5 500	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		13 314	74 660	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		13 314	80 160	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		5 500	4 795 342	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			95 765	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		5 500	4 891 107	
TOTAL GENERAL		22 788	5 223 487	

AMORTISSEMENTS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>fin d'exercice</i>
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	73 970	46 263	3 974	116 260
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agencemnts, aménagmnts				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport		5		5
Matériel de bureau et informatique, mobilier	35 692	17 211	13 314	39 589
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 692	17 216	13 314	39 594
TOTAL GENERAL	109 663	63 479	17 288	155 854

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

<i>Rubriques</i>	<i>Dotations</i>			<i>Reprises</i>			<i>Mouvements amortissements fin exercice</i>
	<i>Différentiel de durée et autres</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort.fisc. exception.</i>	<i>Différentiel de durée et autres</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort.fisc. exception.</i>	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre	20 158						20 158
TOTAL	20 158						20 158

<i>Charges réparties sur plusieurs exercices</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Dotations</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations	7 195		1 719	5 476

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	55 983	20 158		76 141
PROVISIONS REGLEMENTEES	55 983	20 158		76 141
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations	5 530		5 500	30
	2 782	7 000	2 782	7 000
DEPRECIATIONS	8 312	7 000	8 282	7 030
TOTAL GENERAL	64 295	27 158	8 282	83 171
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles		7 000 20 158	8 282	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	95 765	15 000	80 765
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	428 456	428 456	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 000	1 000	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	18 353	18 353	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	30 224	30 224	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	1 878 007	1 878 007	
Débiteurs divers	62 582	62 582	
Charges constatées d'avance	9 518	9 518	
TOTAL GENERAL	2 523 906	2 443 140	80 765
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an,-5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	502	502		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	2 977 123	834 675	2 142 448	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	163 083	163 083		
Personnel et comptes rattachés	8 955	8 955		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 480	31 480		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	122 960	122 960		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	18 512	18 512		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	533 409	533 409		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	3 856 025	1 713 577	2 142 448	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	711 583			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

31/12/2018

PRODUITS A RECEVOIR	1 000,00
AUTRES CREANCES	1 000,00
428700 Personnel - produits O recevoir	1 000,00
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	1 000,00

DETAIL DES CHARGES A PAYER

31/12/2018

CHARGES A PAYER	64 617,35
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	14 239,32
168840 Int.courus s/emp.aup.etabl.crUdit	14 239,32
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	19 314,52
408100 FRS FACTURES NON PARV.	19 314,52
DETTES FISCALES ET SOCIALES	30 561,10
428200 DETTE PROV. POUR C.P.	6 832,50
428600 PERSONNEL FRAIS A PAYER	2 122,89
438200 CHARGES SUR C.P.	3 094,03
448600 ETAT CHARGES A PAYER	18 511,68
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT	502,41
518600 AGIOS A PAYER	502,41
TOTAL DES CHARGES A PAYER	64 617,35

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	2 223			20.00

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2018 12	31/12/2017 12	31/12/2016 12	31/12/2015 12	31/12/2014 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	44 460	44 460	44 460	44 460	44 460
Nombre d'actions - ordinaires		2 223	2 223	2 223	2 223
Nombre maximum d'actions à créer					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 314 396	1 288 445	1 287 919	1 299 838	1 428 262
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	1 004 489	864 761	730 226	604 095	837 655
Impôts sur les bénéfices	(4 003)			(27 924)	(21 713)
Dot. Amortissements et provisions	84 074	66 387	67 764	41 727	45 883
Résultat net	924 418	798 375	662 463	590 292	813 485
Résultat distribué		266 760	591 584	355 680	440 343
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions		389	328	284	387
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions		359	298	266	366
Dividende attribué		120	266	160	198
PERSONNEL					
Masse salariale	199 541	179 626	168 825	143 544	217 298
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	87 155	93 206	72 811	72 048	96 090

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN KE

<i>Rubriques</i>	<i>Chiffre d'affaires France</i>	<i>Chiffre d'affaires Export</i>	<i>Total 31/12/2018</i>	<i>Total 31/12/2017</i>	<i>% 18 / 17</i>
Prestations comptables	381 197		381 197	409 450	-6,90 %
Prestations informatiques	131 170		131 170	119 944	9,36 %
Prestations de communication	109 850		109 850	80 400	36,63 %
Honoraires divers				6 000	-100,00 %
Redevance de marque	160 737		160 737	137 888	16,57 %
Refacturations	498 443		498 443	501 763	-0,66 %
Locations diverses	33 000		33 000	33 000	
TOTAL	1 314 396		1 314 396	1 288 445	2,01 %

EFFECTIF MOYEN

<i>Effectifs</i>	<i>Personnel salarié</i>	<i>Personnel à disposition de l'entreprise</i>
Effectif ETP	4	
TOTAL	4	

ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS
--

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

<i>Rubriques</i>	<i>Montant garanti</i>
Emprunts obligataires convertibles Emprunts et dettes sur établissements de crédit	2 567 001
Emprunts et dettes financières divers	
Les titres de la filiale AKOR ALTERNANCE ont été nantis au profit des banques en garantie des emprunts souscrits Les titres de la filiale TALIS CERTIFICATIONS ont été nantis au profit des banques en garantie des emprunts souscrits	
TOTAL	2 567 001

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>Dénomination</i> <i>Siège Social</i>	<i>Capital</i> <i>Capitaux Propres</i>	<i>Q.P. Détenue</i> <i>Divid. encaiss.</i>	<i>Val. brute Titres</i> <i>Val. nette Titres</i>	<i>Prêts, avances</i> <i>Cautions</i>	<i>Chiffre d'affaires</i> <i>Résultat</i>
FILIALES (plus de 50%)					
SARL EPSECO BAYONNE 15 rue Vauban - 64100 BAYONNE	76 225 867 077	100,00 % 396 000	258 156 258 156		2 702 661 722 439
SARL EPSECO MIX 110 avenue Paul DOUMER -24100 BERGERE	560 640 1 457 658	98,50 % 207 000	344 559 344 559	175 485	2 388 616 195 743
SARL INSUP BERNOM 48 rue de Marseille - 33000 BORDEAUX	238 400 1 372 491	100,00 % 220 000	295 542 295 542	632 276	2 576 998 399 550
SCI QUANTIS 110 avenue Paul DOUMER - 24100 BERGERE	1 000 13 792	99,00 %	990 990	37 775	139 105 4 761
SARL T.I.E. 110 avenue Paul DOUMER -24100 BERGERE	8 874 35 630	100,00 % 50 000	143 025 143 025	171 420	1 209 040 (20 146)
SAS TALIS CERTIFICATIONS 110 avenue Paul DOUMER -24100 BERGERE	700 000 939 348	72,00 %	568 037 568 037	240 100	148 656 99 518
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
SARL AKOR ALTERNANCE 100 Bd St Antoine - 75012 PARIS	300 000 1 479 222	100,00 %	3 134 788 3 134 788	603 191	5 703 147 394 605
SAS UNIS 52 rue de l'arbre sec -75001 PARIS	39 000	10,00 %	3 900 3 900	7 000	
SARL EMSP 48 rue de Marseille - 33000 BORDEAUX	20 000 122 652	100,00 % 77 000	46 315 46 315		(7 491)
AUTRES TITRES					

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

AU 31 DECEMBRE 2018

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amort. Prov.</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2017</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				7 926
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	7 465 963		7 465 963	7 603 080
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	7 465 963		7 465 963	7 611 006
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	642 258		642 258	431 565
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	25 068		25 068	13 194
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	667 326		667 326	444 760
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	8 133 289		8 133 289	8 055 766

BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2017</i>
Capital social ou individuel (dont versé : 229 280)	229 280	233 840
Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 514 519	6 280 789
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	24 064	23 384
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	359 375	980 000
Report à nouveau	1 474	1 474
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	785 133	187 409
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	7 745	6 330
CAPITAUX PROPRES	7 921 589	7 713 226
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	84 787	167 201
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 610	7 063
Dettes fiscales et sociales	114 303	167 847
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		428
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	211 700	342 540
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	8 133 289	8 055 766

Résultat de l'exercice en centimes 785 132,51

Total du bilan en centimes 8 133 289,49

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2017</i>
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	162 467		162 467	175 482
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	162 467		162 467	175 482
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges Autres produits			3 340 67 6	3 340 2
PRODUITS D'EXPLOITATION			165 880	178 824
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			32 778 4 493 74 424 22 055	42 339 1 337 83 129 28 035
DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Autres charges			2 579 28	2 792 5
CHARGES D'EXPLOITATION			136 357	157 636
RESULTAT D'EXPLOITATION			29 523	21 188
OPERATIONS EN COMMUN Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			807 247	268 241
PRODUITS FINANCIERS			807 247	268 241
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilés Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			3 774	13 040
CHARGES FINANCIERES			3 774	13 040
RESULTAT FINANCIER			803 473	255 201
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			832 996	276 388

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2017</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	564	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 500	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 064	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 899	4 349
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 347	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	1 415	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 660	4 349
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(6 596)	(4 349)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	41 267	84 630
TOTAL DES PRODUITS	979 190	447 065
TOTAL DES CHARGES	194 058	259 656
BENEFICE OU PERTE	785 133	187 409

<p style="text-align: center;">ANNEXE</p>
--

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG) (Règlement ANC 2014-03).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

Les titres de participation ne portent que sur la société TALIS EDUCATION GROUP qui est détenue à 100 %. La valeur d'inscription des titres est constituée du prix d'acquisition et de leurs frais accessoires (droit de mutation).

L'organigramme des sociétés contrôlées par la filiale TALIS EDUCATION GROUP est joint en annexe. La valeur d'inventaire pose comme principe la comparaison de la valeur d'inscription des titres avec la quote-part de capital détenue, corrigée de la capacité bénéficiaire de la société et de ses perspectives d'avenir. Aucun indice de perte de valeur n'a été constaté.

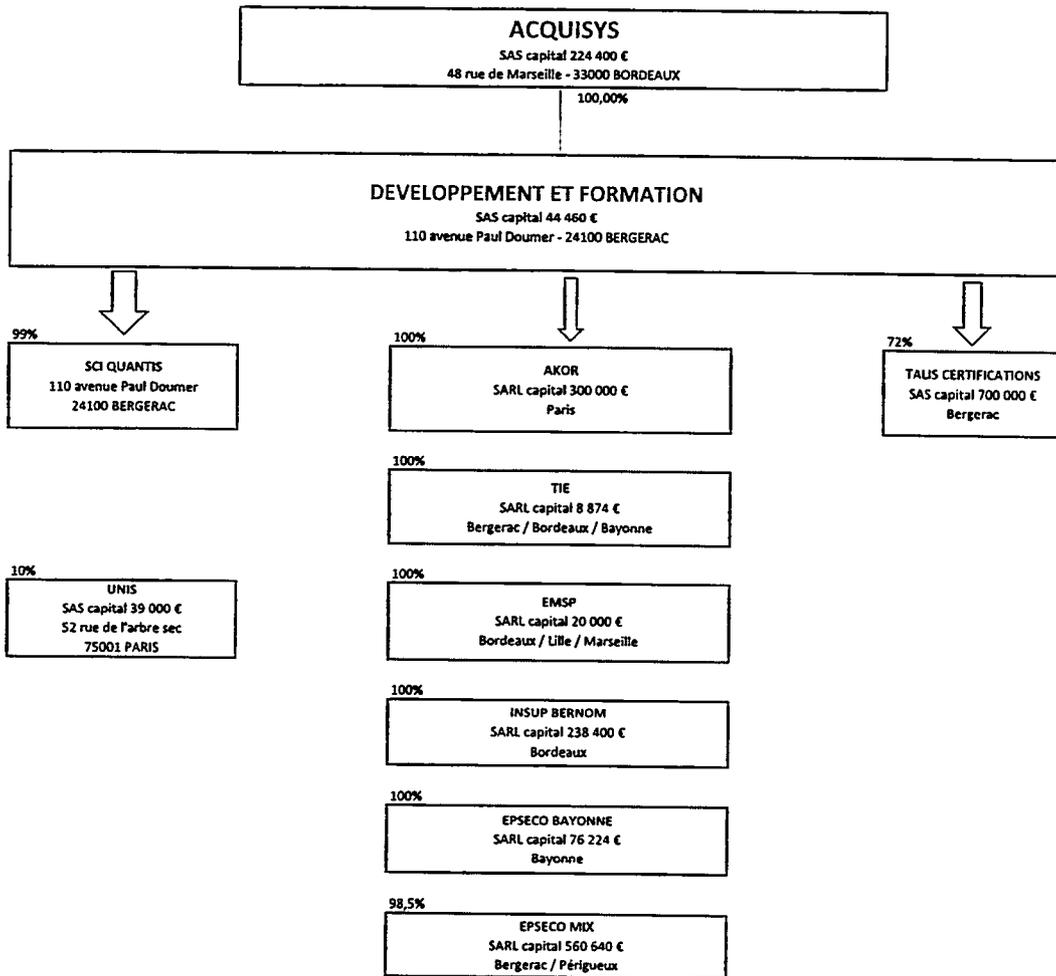
AUTRES ELEMENTS

Néant

INTEGRATION FISCALE

A compter du 1er janvier 2016, la société ACQUISYS est constitué tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale. Selon la convention d'intégration fiscale, chaque société constate dans ses comptes la charge ou le produit d'impôt sur les sociétés analogue à celle qu'elle aurait constatée si elle n'avait pas été intégrée. Les avantages et économies d'impôt résultant du régime d'intégration fiscale bénéficient à la société mère sans aucune possibilité de restitution aux filiales.

**INFORMATIONS
BILAN ET RESULTAT**



IMMOBILISATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Réévaluation</i>	<i>Acquisit., apports</i>
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
<i>Dont composants</i>			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agencements, aménagements			
Install. techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements, aménagements			
Matériel de transport	12 893		
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 893		
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	7 603 080		252 159
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 603 080		252 159
TOTAL GENERAL	7 615 973		252 159

<i>Rubriques</i>	<i>Virement</i>	<i>Cession</i>	<i>Fin d'exercice</i>	<i>Valeur d'origine</i>
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agencements				
Installations techn., matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport		12 893		
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		12 893		
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		389 276	7 465 963	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		389 276	7 465 963	
TOTAL GENERAL		402 169	7 465 963	

AMORTISSEMENTS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>fin d'exercice</i>
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agencemnts, aménagmnts				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport	4 967	2 579	7 545	
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 967	2 579	7 545	
TOTAL GENERAL	4 967	2 579	7 545	

<i>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</i>							
<i>Rubriques</i>	<i>Dotations</i>			<i>Reprises</i>			<i>Mouvements amortissements fin exercice</i>
	<i>Différentiel de durée et autres</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort.fisc. exception.</i>	<i>Différentiel de durée et autres</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort.fisc. exception.</i>	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre	1 415						1 415
TOTAL	1 415						1 415

<i>Charges réparties sur plusieurs exercices</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Dotations</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	6 330	1 415		7 745
PROVISIONS REGLEMENTEES	6 330	1 415		7 745
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL	6 330	1 415		7 745
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles		1 415		
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	48	48	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	2 080	2 080	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	835	835	
Groupe et associés	638 255	638 255	
Débiteurs divers	1 040	1 040	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	642 258	642 258	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an,-5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	300	300		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	84 487	84 487		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	12 610	12 610		
Personnel et comptes rattachés	6 391	6 391		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 360	6 360		
Etat : impôt sur les bénéfices	78 483	78 483		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	20 022	20 022		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	3 047	3 047		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	211 700	211 700		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	81 759			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

DETAIL DES CHARGES A PAYER

31/12/2018

CHARGES A PAYER	25 315,24
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	888,25
16884000 Int.courus s/emp.aup.etabl.crUdit	888.25
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	12 480,00
40810000 Fournisseurs -fres non parvenues	12 480.00
DETTES FISCALES ET SOCIALES	11 646,99
42820000 Dettes provis. pr congUs O payer	6 391.04
43820000 Charges sociales s/congUs O payer	2 208.95
44860000 Etat - autres charges O payer	3 047,00
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT	300,00
51860000 IntUrets courus O payer	300.00
TOTAL DES CHARGES A PAYER	25 315,24

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

<i>Catégories de titres</i>	<i>Nombre de titres</i>			<i>Valeur nominale</i>
	<i>à la clôture de l'exercice</i>	<i>créés pendant l'exercice</i>	<i>remboursés pendant l'exercice</i>	
Actions ordinaires	12 032	340		20,00
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote	5 580			

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN KE

<i>Rubriques</i>	<i>Chiffre d'affaires France</i>	<i>Chiffre d'affaires Export</i>	<i>Total 31/12/2018</i>	<i>Total 31/12/2017</i>	<i>% 18 / 17</i>
Prestations	161 540		161 540	170 393	-5,20 %
Refacturation de charges	927		927	5 090	-81,79 %
Autres refacturations					
TOTAL	162 467		162 467	175 482	-7,42 %

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>Date d'arrêté</i> <i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2018</i> <i>12</i>	<i>31/12/2017</i> <i>12</i>	<i>31/12/2016</i> <i>12</i>	<i>31/12/2015</i> <i>12</i>	<i>31/12/2014</i> <i>12</i>
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	229 280	233 840	233 840	233 840	47 040
Nombre d'actions					
- ordinaires	12 032	11 692	11 692	11 692	2 352
- à dividende prioritaire	5 580				
Nombre maximum d'actions à créer					
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	162 467	175 482	168 164	120 126	158 296
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	830 393	274 831	425 692	290 531	172 443
Impôts sur les bénéfices	41 267	84 630	20 030		148 584
Dot. Amortissements et provisions	3 993	2 792	2 692	4 624	(184 004)
Résultat net	785 133	187 409	402 971	285 907	207 864
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	66	16	35	25	10
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	65	16	34	24	88
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés					1
Masse salariale	74 424	83 129	69 572	47 530	
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	22 055	28 035	21 371	17 523	1 054

**ENGAGEMENTS FINANCIERS,
AUTRES INFORMATIONS**

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

<i>Rubriques</i>	<i>Montant garanti</i>
Emprunts obligataires convertibles	
Emprunts et dettes financières divers	83 599
Nantissement des titres de la filiale en garantie de l'emprunt Banque Populaire de 400 000 euros	83 599
TOTAL	83 599

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>Dénomination</i> <i>Siège Social</i>	<i>Capital</i> <i>Capitaux Propres</i>	<i>Q.P. Détenue</i> <i>Divid. encaiss.</i>	<i>Val. brute Titres</i> <i>Val. nette Titres</i>	<i>Prêts, avances</i> <i>Cautions</i>	<i>Chiffre d'affaires</i> <i>Résultat</i>
<i>FILIALES (plus de 50%)</i>					
SAS TALIS EDUCATION GROUP 75 rue Chevalier - 33000 BORDEAUX	44 460 3 701 975	100.00 % 800 280	7 465 963 7 465 963	511 966	1 314 396 924 418
<i>PARTICIPATIONS (10 à 50%)</i>					
<i>AUTRES TITRES</i>					

ANNEXE 2

Liste des salariés transférés au 1^{er} janvier 2019

Madame FROIN Karine née le 03/11/1978, numéro de Sécurité Sociale : 278112403701411
Monsieur CAMPAN Damien né le 09/06/1990, numéro de Sécurité Sociale : 190063331803709
Monsieur BATBY Alex né le 19/03/1993, numéro de Sécurité Sociale : 193031741528595